U*nion* **N***ationale des* **S***yndicats de la* **S***anté* **P***rivée*
F*édération* **N***ationale de l'***A***ction* **S***ociale*

Congés et temps de travail : AXESS déclare la guerre aux salariés. Tous en grève et manifestation le 1er avril !

Présents : CFTD, CGT, Sud, FO et AXESS.

Ordre du Jour :

1. *Approbation du PV de la Commission mixte paritaire du 25 février 2025*
2. *Prévoyance et Organisme Paritaire de Prévention des risques professionnels*
3. *Négociation CCUE : Classification, rémunération, durée et temps de travail*
4. *Négociation CCUE : Égalité professionnelle, égalité de traitement, lutte contre les discriminations*
5. *Politique salariale*
6. *Questions diverses*

En début de séance, AXESS fait une déclaration qui indique que le 2 avril est une étape clé. Elle dit avoir fait des avancées et invite les organisations syndicales à faire de leur côté des nouvelles propositions. AXESS reconnaît qu'en l'état, il y a plus de points de divergences que de convergences. Elle précise être ouverte à des rencontres bilatérales.

FO n'observe aucune avancée majeure, l'architecture du projet AXESS est fondamentalement axée sur les critères classants et reste à la main des employeurs.

Les organisations syndicales sont unanimes et dénoncent la volonté des employeurs de réduire les droits des salariés. Elles rajoutent qu'actuellement les points de divergences sont nombreux et que de leurs côtés, elles ne considèrent pas que les droits des salariés soient garantis. Les organisations syndicales pensent même qu'ils seront en deçà de l'existant dans chaque CCN. Les organisations syndicales attendent toujours une proposition écrite et claire du projet d'AXESS.

1. Approbation du PV de la Commission Mixte Paritaire du 25 février 2025

Sous réserves des modifications apportées par FO et SUD, le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Prévoyance et Organisme Paritaire de Prévention des risques professionnels

<u>Organisme Paritaire de Prévention des risques professionnels (OPP) :</u>
AXESS présente un document de travail sur la constitution de l'Organisme paritaire de Prévention (OPP) conformément à l'article L4643-1 et suivants, envoyé seulement la veille de la CMP.
Ce document surprend puisque les discussions en CMP devaient porter sur une délibération de préfiguration de l'OPP, et devait s'en suivre un accord de construction.

FO est prête à discuter sur un accord de Branche sur la prévention des risques professionnels mais souhaite se laisser du temps pour proposer ses revendications en la matière. Le document remis par AXESS est loin d'être complet et balaie trop rapidement le sujet notamment sur la question du financement de ce futur OPP ainsi que les objectifs à lui donner.

FO rappelle être favorable à la création d'un OPP dans la Branche et pouvoir traiter du sujet de la sinistralité du secteur. Elle soutient le principe qu'OETH soit désigné comme préfigurateur de ce projet.

Face aux objections de FO et d'autres OS, AXESS accepte de revenir sur la délibération de préfiguration de l'OPP, qui est soumise au vote.

FO, CFDT et AXESS sont favorables, la délibération est adoptée.
La CGT n'a pas de mandat. SUD vote contre.

Prévoyance :
Délibération sur la création d'une Commission Paritaire Spéciale (CPS).
SUD, CFDT ET AXESS sont favorables, mais la délibération n'est pas adoptée faute de majorité ; la CGT n'ayant pas de mandat.

FO a voté contre, en cohérence avec notre position de départ qui est celle de garantir a minima les droits de la CNN 66 et des Accords CHRS sur la prévoyance. En lançant un appel d'offres au niveau de la Branche et en proposant des scénarii moins-disant, AXESS fait fi de nos revendications et des droits existants.

3. Négociation CCUE : Classification, rémunération, durée et temps de travail

AXESS présente un document sur la durée du temps de travail qui ouvre grand les vannes de la régression sociale : possibilité de passer en 12 heures de travail par jour, 48 heures hebdomadaires, annualisation du temps de travail, et réduction du repos quotidien à 9 heures (au lieu de 11 heures actuellement) en l'absence d'accord local. Et une baisse drastique des congés trimestriels, passant de 24 jours ou 18 jours, à seulement 6 jours par an !…

Les salariés du sanitaire en étant exclus…
Une véritable attaque contre nos droits, c'est invraisemblable ! AXESS veut privilégier le dialogue social au niveau local pour ce qui concerne le temps de travail de façon à ce que chaque structure puisse adapter son organisation comme bon lui semble. L'application de la Loi Travail et l'optimisation de l'inversion de la hiérarchie des normes est à l'ordre du jour. « Macron en a rêvé, AXESS l'a fait ! », un slogan qui illustrerait parfaitement les ambitions des employeurs…

Pour FO, c'est scandaleux ! Un saccage en règle de nos conventions collectives actuelles et donc de nos droits. Nous sommes bien loin de la CCUE de haut niveau revendiquée par certains… La proposition d'AXESS est bien plutôt une CCUE de caniveau !

Une redite du Code du travail purement et simplement. Cette situation confirme la justesse de nos positions et notre refus initial de toute CCUE n'en est que plus légitime. L'austérité alliée à une architecture du droit rétrograde fait le lit de la régression sociale, et AXESS s'en font les complices zélés !

Suspension de séance demandée par les OS.

À la reprise, la Déclaration Intersyndicale suivante est lue :
« Les organisations CFDT, CGT, FO et SUD prennent acte de la proposition provocatrice et inacceptable d'AXESS.
L'ambition d'AXESS est la destruction des droits existants, notamment en matière de congés et de temps de travail.
Dans l'unité, elles décident de quitter la CMP sur-le-champ.
Elles appellent tous les salariés du secteur à la grève et à la mobilisation le 1er avril 2025. »

Les OS quittent la séance à 14h30.

Pour FO : Christelle PEYRE, Isabelle TESSIER, Michel POULET et Murat BERBEROGLU